

CYCLE DE SÉMINAIRES DE DROIT PÉNAL COMPARÉ

Sous la direction scientifique de :

Pascal Beauvais, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Maxime Lassalle, Maître de conférences à l'Université de Dijon

RESPONSABILITÉ PÉNALE DES PERSONNES MORALES ET DES DIRIGEANTS : COMMENT REPENSER LEUR ARTICULATION POUR PLUS DE SECURITÉ JURIDIQUE ?

Mercredi 1^{er} juin 2022 à 14h30

Amphithéâtre Sainte-Barbe
4 rue Valette, 75005 Paris

Avec le concours de :

Ouverture

Jean-François Bohnert, Procureur national financier

Pascal Beauvais, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Table ronde 14h45-15h45

Responsabilité pénale des personnes morales et des dirigeants : une articulation à repenser en droit pénal français

Caroline Joly, avocate, cabinet Baro Alto

Pascal Beauvais, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

François Rousseau, professeur à l'Université de Nantes

Discutants :

Jean-François Bohnert, Procureur national financier

Antoine Maisonneuve, avocat, cabinet Maisonneuve

Sébastien Schapira, cabinet Schapira et associés

Seconde table ronde 16h-17h30

Responsabilité pénale des personnes morales et des dirigeants : une articulation à repenser à la lumière du droit pénal comparé

Italie : Luca Luparia, professeur à l'Université de Milan

Espagne : Adan Nieto, professeur à l'Université de Castille-La Mancha

Marta Muñoz de Morales Romero, professeur assistant à l'Université de Castille-La Mancha

Suisse : Xavier Pin, professeur à l'Université de Lyon III

États-Unis d'Amérique : Maxime Lassalle, maître de conférences à l'Université de Bourgogne

Belgique : Vanessa Franssen, professeur à l'Université de Liège

Conclusions

Luca Luparia, professeur à l'Université de Rome III

Jean-François Bohnert, Procureur national financier